Université d'Orléans
Direction des Affaires Financières

Accord-cadre

Maintenance curative du réseau d'éclairage public du campus d'Orléans

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n° 46FCS2026

SOMMAIRE

1. DEFINITIONS....3
2. OBJET DU CONTRAT....3
3. CACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MARCHE....4

ELEMENTS CLES DU CONTRAT

Acheteur	Université d'Orléans
Type de contrat	Accord-cadre
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Campus Orléans la source
Durée du marché	48 mois Ferme
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisable
Nature des prix	Prix unitaire

1. DEFINITIONS

Terme		Définition
Contrat	:	Le contrat est un marché public passé en Procédure adaptée ouverte - Code de la commande publique. Le contrat fait référence au CCAG Fournitures courantes et services 30 mars 2021
Acheteur	:	L'acheteur désigné dans le contrat agit en tant que pouvoir adjudicateur. Il est le donneur d'ordre du contrat pour le compte duquel le contrat est exécuté
Titulaire	:	Le titulaire désigné dans le contrat est l'opérateur économique qui conclut le contrat avec l'acheteur. En cas d'attribution à un groupement d'opérateurs économiques, le titulaire désigne le groupement représenté par son mandataire.
Prestation	:	La prestation est l'ensemble des tâches prévues au contrat qui incombent au titulaire et rémunérées par l'acheteur. Le terme prestation vise également une partie du contrat soumise à des règles spécifiques.

2. OBJET DU CONTRAT

2.1. Description

- **Objet de la prestation :**

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de maintenance curative du réseau d'éclairage public du campus Orléans La Source.

- **Lieu d'exécution et périmètre d'intervention :**

L'ensemble du réseau d'éclairage de l'université d'Orléans est concerné, à l'exclusion des réseaux privés. Ce périmètre comprend notamment les éclairages de diverses rues, de l'ensemble des cheminements piétons et l'éclairage extérieur des bâtiments universitaires.

Depuis plusieurs années, l'Université d'Orléans a engagé un programme de rénovation de son parc d'éclairage public. Cette démarche a vocation à se poursuivre au cours des prochaines années.

Les travaux de rénovation envisagés pourront notamment conduire à l'installation de nouveaux équipements. Ces évolutions seront susceptibles de nécessiter une adaptation du bordereau des prix unitaires (BPU) en cours d'exécution de l'accord-cadre, par voie d'avenant, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique relatives aux modifications des marchés publics.

Le patrimoine actuel est le suivant :
- 1 000 points lumineux environ de type routier, résidentiel, bornes, projecteurs, etc.
- LED majoritaire + résiduel SHP.

- 20 armoires de commande.
- Réseaux souterrains.
- Horloges astronomiques et détecteurs.
- Contrôleur d'éclairage de type ZHAGA pour partie.

- **Durée du marché :**

48 mois à compter de la notification de l'accord-cadre.

2.2. Intervenants

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Université d'Orléans**, représenté par Eric BLOND Président de l'Université.

Adresse et coordonnées :

Château de la Source
Avenue du Parc Floral
Orléans Cedex 2
45067 BP 6749
Téléphone : 0238492540
Courriel : sad@univ-orleans.fr
Site internet : http://www.univ-orleans.fr/

Comptable assignataire des paiements :

Agent comptable de l'Université d'Orléans
Château de la Source – Avenue du Parc Floral
BP 6749
45067 ORLEANS CEDEX 2

Référent administratif :

Madame Sandrine Rambert
Directrice des Affaires Financières
02 38 49 25 40
daf@univ-orleans.fr

Référent technique :

Monsieur Maciel Luis
Chef du Service Exploitation et Maintenance
06 82 59 68 79
Juan-luis.maciel@univ-orleans.fr

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU MARCHE

3.1 Prestations incluses :

- Recherche et diagnostic de panne
- Remplacement des sources lumineuses
- Remplacement drivers / ballasts / protections
- Réparation réseau

- Remise en état armoires
- Remplacement candélabres accidentés
- Mise en sécurité : toute intervention nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

3.2 Prestations exclues :

- Maintenance préventive
- Travaux neufs ou d'extension

3.3 Délais contractuels :

- Mise en sécurité : 2h à partir de la demande d'intervention via la GMAO.
- Panne isolée (moins de 5 points lumineux hors service dans une même zone) : 48h
- Panne multiple (au-delà de 5 points lumineux dans une même zone) : 24h

3.4 Exigences techniques :

- Respect NF C 17-200, NF C 15-100
- Matériel certifié CE
- Compatibilité LED exigée

3.5 GMAO :

Le titulaire devra mettre à disposition l'accès à une plateforme dédiée à l'acheteur, celle-ci devra permettre les fonctionnalités suivantes :

- Les demandes d'interventions urgentes et non urgentes
- La traçabilité des interventions
- La fourniture d'un export mensuel
- Le reporting

Le titulaire est informé de ce qui suit : l'université intègre actuellement un système d'information patrimoniale (SIP) qui permettra à moyen terme de centraliser les maintenances de l'ensemble des équipements et installations de ses prestataires. Ainsi, il pourra être demandé au titulaire de l'accord-cadre, une exploitation du système soit via un accès dédié soit via une communication entre la GMAO du titulaire et le système de l'université par une interface de programmation d'application (API).

3.6 Sécurité :

Balisage chantier
Habilitations électriques obligatoires
CACES Nacelles

4. ANNEXE

- Plan d'ensemble du réseau d'éclairage public
- Plans des éclairages par zone
- Plan d'ensemble des armoires
- BPU